NOTE D'INFORMATION

UPLINE DIVERSIFIE

Nature juridique **FCP**

Société de gestion

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP21088 en date du 23/04/2021.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La	présente	note	d'inforn	nation	a été	préparée	par	la	société	de	gestion	UPLINE	CAPITAL
MA	NAGEMEN	NT sise	à 101	Bd N	lohame	ed Zerkto	uni	Cas	ablanca	repr	ésentée	par I	M.Youssef
CH	ARAFE-EDI	DINE e	en sa qua	alité de	Direct	eur Génér	al , qu	ui at	tteste de	la s	sincérité	des inf	ormations
qu'	elle contie	nt.											

Dénomination et signature

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **UPLINE DIVERSIFIE**

- Nature juridique : FCP

- Code Maroclear : **MA0000038911**

- Date et référence de l'agrément : 30/12/2020, GP20215

- Date de création : 16/02/2021

- Siège social : 101 Bd Mohamed Zerktouni Casablanca

- Durée de vie : **99** ans

- Exercice social : **01**er **Janvier** au **31 Décembre**

- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams

Etablissement de gestion : UPLINE CAPITAL MANAGEMENT sise à 101 Bd
 Mohamed Zerktouni Casablanca représenté par M.Youssef CHARAFE-EDDINE en sa qualité de Directeur Général

Etablissement dépositaire : Banque Centrale Populaire sise à 101 Bd Mohamed
 Zerktouni Casablanca représenté par M.Othmane TAJEDDINE en sa qualité de Directeur
 Général

Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone	
Crédit Populaire du Maroc (Groupe Banques Populaires : BCP et BPR)	Chargés d'affaires au sein du réseau	0522 20 25 33	

- Commissaire aux comptes : MAZARS AUDIT ET CONSEIL représenté par ABDOU

SOULEY DIOP

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié.**

Indice de référence : 70% MBI tel que publié par BMCE CAPITAL + 30% MASI tel que publié par la Bourse des valeurs de Casablanca.

 Objectifs de gestion : L'objectif de gestion est de permettre aux porteurs de parts de bénéficier du rendement du marché obligataire tout en profitant des opportunités du marché boursier. Il a aussi pour objectif de surperformer son indice de référence.

- Stratégie d'investissement :

Le FCP est un fonds "Diversifié".

Le FCP sera investi à hauteur de 60% maximum, sans les atteindre, de ses actifs, hors titres d'OPCVM Actions et liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public, et à aucun moment ne peut atteindre 90% de ses actifs, hors titres d'OPCVM Obligations, titres

d'OPCVM monétaires et liquidités et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire, en titres de créances.

En revanche, le fonds pourra être investi à hauteur de 100% de ses actifs, hors créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres d'OPCVM diversifié.

Aussi, le fonds pourra effectuer des opérations de Prêt-emprunt de titres dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Enfin, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le fonds pourra investir dans :

- Actions, certificats d'investissement, droit d'attribution ou de souscription;
- Titres de créances Négociables ;
- Obligations;
- Obligations subordonnées ;
- Obligations subordonnées perpétuelles ;
- Obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des coupons;
- Les parts et les titres de créances émis par les fonds de placements collectifs en titrisation ;
- Titres d'OPCVM Monétaires, OCT, Contractuels, Actions, OMLT et Diversifiés ;
- Titres d'OPCC ;
- Opérations de pension ;
- Dépôts à terme.
- Durée de placement recommandée : 2 ans
- Souscripteurs concernés : Institutionnels

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : Dès publication de la Note d'Information
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire, la valeur liquidative est calculée chaque vendredi. En cas de jour férié, la valeur liquidative est calculée le premier jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est affichée en permanence au siège social de l'établissement de gestion ainsi que dans le réseau distributeur. Elle est aussi publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues, auprès du Crédit Populaire du Maroc (Groupe Banques Populaires : BCP et BPR), et ce au plus tard vendredi à 11H30 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine

valeur liquidative majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat.

Affectation des résultats : Mixte.

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de la capitalisation ou distribution partielle ou totale du résultat de l'exercice. Cette décision est actée par un procès-verbal.

En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice.

L'entité en charge du suivi de la distribution aux souscripteurs est :

- Dénomination : Banque Centrale Populaire ;

- Adresse: 101, Bd Zerktouni, Casablanca;

Téléphone : 0522 20 25 33.

Les porteurs de parts seront informés par Upline Capital Management par tous les moyens de communication possibles (mailing, courrier, communiqué de presse,...) et ce au plus tard la veille de la mise en distribution.

Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.

- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale : Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT des montants souscrits dont 0,3% HT, au minimum, incompressible acquis au fonds.
 - Commission de rachat maximale: Les commissions de rachat s'élèvent à 3% HT des montants souscrits dont 0,3% HT, au minimum, incompressible acquis au fonds.
 - Cas d'exonération: Ils concernent les opérations de rachat/souscription devant être effectués simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un même volume.

- Frais de gestion :

2% HT l'an maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Upline Capital Management. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de valeur liquidative et payés trimestriellement.

0

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1- Frais de publication	20.000,00 MAD HT
2- Honoraires du Commissaires aux comptes	10.000,00 MAD HT
3- Maroclear (commission de gestion du compte émission)	3600,00 MAD HT annuel
4- Maroclear (droit d'admission)	Selon tarification en vigueur
5- Commission AMMC	0,025% HT
6- Commission Dépositaire	0,08% HT
7- Prestation de la société de gestion	Frais de gestion- 1-2-3-4-5-6